

Dioscore, en lui représentant que Flavien n'était coupable d'aucun crime qui méritât la déposition. Mais le patriarche d'Alexandrie se leva et dit avec emportement, que quand on devrait lui couper la langue il ne rétracterait pas ce qu'il avait prononcé; puis, voyant l'opposition se multiplier, il s'écria: « Où sont les comtes? » A ces mots, le proconsul parut à la tête d'une troupe de soldats portant avec leurs épées des bâtons, des fouets et des chaînes. Barsumas et les moines eutychiens, plus furieux que les soldats, criaient qu'il fallait brûler vifs ou couper en deux ceux qui osaient diviser Jésus-Christ. On tint les évêques enfermés jusqu'au soir, sans leur laisser aucun repos; et la plupart, cédant à la crainte et à la violence, souscrivirent en donnant leur signature sur un papier blanc que Dioscore leur présenta. Toutefois, les légats signalèrent leur fermeté avec un petit nombre d'évêques qui furent envoyés en exil. Le diacre Hilarus, voyant qu'il avait tout à redouter de pareils adversaires, s'évada secrètement d'Éphèse et s'enfuit à Rome par des chemins détournés (1). Plusieurs se rétractèrent dès le lendemain, et entre autres Domnus, que Dioscore fit déposer trois jours après, sous prétexte de Nestorianisme (2), en même temps que Théodoret de Cyr, Ibbas d'Édesse et Sabinien de Perrha. Dioscore osa même prononcer contre le pape une sentence d'excommunication qu'il fit souscrire par dix évêques égyptiens.

Flavien appela au Saint-Siège de la condamnation prononcée contre lui et remit son acte d'appel aux légats. Ses ennemis en furent tellement irrités, qu'ils se ruèrent sur lui et le frappèrent avec tant de violence et de brutalité, qu'il mourut peu de jours après dans son exil par suite des coups qu'il avait reçus soit de Dioscore lui-même, soit de Barsumas et de ses moines.

Telle fut l'issue de cette fameuse assemblée qui porte à juste titre dans l'histoire le nom de Brigandage d'Éphèse. On y vit l'injustice et la violence portées à leur comble; on y vit un pasteur, agissant en cruel tyran de l'Église, employer les mains sanguinaires des soldats pour contraindre ses frères de souscrire à des erreurs impies; et l'on vit enfin l'hérésie triomphante d'Eutychés commencer un nouveau schisme, dont les suites déplorables ne tardèrent pas à se manifester et à causer un trouble général dans tout l'Orient (3).

(1) On ne sait pas ce que devint Jules de Pouzzoles.

(2) On ignore ce que devint le patriarche d'Antioche depuis ce moment, mais on croit qu'ayant renoncé à son siège, il retourna au monastère de saint Euthymius, qui lui avait prédit son élévation, en ajoutant qu'après s'être laissé entraîner par faiblesse dans les cabales des méchants, il serait ensuite dépouillé de son siège par la violence; prédiction qui se vérifia dans tous ses détails.

(3) *Actum I concilii Calcedonensis.* — Évagre, *Historia*, lib. 1, cap. 10. —

CONCILE DE ROME.

(ROMANUM.)

(Mois d'octobre de l'an 449.) — A la nouvelle de ce qui venait de se passer à Éphèse, le pape saint Léon en fut pénétré de douleur. Mais élevant son esprit vers le Seigneur, il attendit avec confiance qu'il daignât dissiper les ténèbres de l'erreur et démasquer la perfidie des faux pasteurs de l'Église. Il assembla néanmoins un nombreux concile des évêques d'Occident pour condamner avec solennité les scandaleuses décisions du Brigandage d'Éphèse. Il écrivit ensuite en son nom et au nom du concile de Rome les lettres les plus pressantes à l'empereur pour le conjurer de ne pas donner suite aux décrets d'une assemblée où la violence avait fait triompher l'hérésie et de convoquer les évêques d'Orient à un concile général en Italie, pour terminer toutes les disputes sur la foi et statuer canoniquement sur l'appel de Flavien. Il écrivit pour le même objet à la princesse Pulchérie et adressa successivement plusieurs lettres au clergé, au peuple et aux moines de Constantinople, pour les affermir dans la foi et les exhorter à reconnaître toujours Flavien comme leur évêque. Il engagea aussi l'empereur Valentinien et les deux impératrices, Placidie sa mère et Eudoxie son épouse, à joindre leurs instances aux représentations des évêques du Saint-Siège, pour procurer la célébration d'un concile en Italie (1).

CONCILE DE ROME.

(ROMANUM.)

(Le 22 février (2) de l'an 450.) — Valentinien III étant venu en pèlerinage à Rome, saint Prosper, *Chronic.* — Nicéphore, lib. xiv, cap. 47. — *Brev. historia Euty-chian.* — Tillemont, *Mémoires.* — Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, p. 1080. — Baluze, *Collectio conciliorum.*

(1) Saint Léon, *Epistolæ* 40, 41, 42, 44, 45, 47. — Ces lettres sont datées du 13 et du 15 octobre. — *Acta concilii Calcedonensis.*

(2) Ce concile fut tenu le jour de la fête de la chaire de saint Pierre, c'est-à-dire le 22 février, et non le 29 juin, selon quelques auteurs. Il y a deux fêtes de ce nom qui se célèbrent dans l'Église catholique, l'une le 18 janvier, pour la chaire de saint Pierre à Rome; l'autre le 22 février, pour la chaire de cet apôtre à Antioche. Ces deux fêtes sont anciennes: la première est marquée dans un exemplaire du martyrologe attribué à saint Jérôme; et il en est fait mention dans un concile tenu à Tours l'an 567. Avant cette époque il était parlé de la chaire de saint Pierre, en général, dans un calendrier dressé sous le pape Libère, vers l'an 354, et c'est le sujet du 100^e sermon de saint Léon. (*Vies des Pères et des Martyrs*, t. I, p. 343, et t. II, p. 346.)

De même que dans l'Église primitive, les chrétiens célébraient l'anniversaire de

rinage au tombeau de saint Pierre à Rome, le pape, à la tête d'un nombreux concile, vint se présenter devant lui au milieu de l'église, le conjurant avec larmes d'écarter, par l'influence de sa médiation, le péril que courait la foi en Orient.

Cédant à ses prières, l'empereur écrivit à Théodose, dans les termes les plus forts et les plus pressants, de maintenir la dignité de saint Pierre et l'ancienne primauté de l'évêque de Rome sur toutes les Églises; « car, dit-il, cette primauté, reconnue dans les plus célèbres conciles et constatée par toute la tradition, lui donne le droit de décider les questions concernant la foi et de juger les causes des évêques. C'est pour cela que l'évêque de Constantinople a interjeté, suivant les canons, un appel au siège apostolique. Je vous prie donc de trouver bon que les évêques de toutes les provinces s'assemblent en Italie, afin que le pape prenant connaissance de toute l'affaire, la termine par un jugement conforme à la justice et à la foi. » Mais Théodose répondit que l'affaire avait été jugée à Ephèse après un mûr examen, et qu'il était inutile d'assembler un nouveau concile (1). — C'est tout ce que nous savons de cette assemblée.

N° 510.

CONCILE D'ARLES.

(ARELATENSE.)

(L'an 449.) — Saint Hilaire étant mort le 5 mai de l'an 449, les évêques de la province s'assemblèrent à Arles au nombre de douze et élurent, d'un consentement unanime, Ravenne, prêtre de cette église. Ils en donnèrent aussitôt avis au pape, qui confirma cette élection (2).

leur baptême, les évêques solennisaient aussi le jour anniversaire de leur ordination ou de leur exaltation; telle a été l'origine de ces deux fêtes. L'Église a été persuadée que la succession de saint Pierre n'était point attachée au premier siège qu'il avait occupé, mais à celui dans lequel il est mort et a laissé un évêque pour le remplacer. Or, malgré les nuages que les protestants ont voulu répandre sur le voyage, le séjour et le martyre de saint Pierre à Rome, c'est un point d'histoire qui est aujourd'hui à l'abri de toute contestation.

Que, dès les premiers siècles, le siège de Rome ait été regardé comme le centre de l'Église catholique, c'est un fait que nous avons souvent occasion de prouver et qui est encore attesté par saint Irénée dès le second siècle. « Il faut, dit-il, que toute Église, ou toute l'Église, c'est-à-dire les fidèles qui sont de toutes parts, conviennent avec cette Église (de Rome), à cause de sa prééminence plus marquée; église dans laquelle les fidèles de tout le monde ont toujours conservé (ou observé) la tradition qui vient des apôtres (*adversus hæres.*, lib. 3, cap. 3). » Ce passage a toujours beaucoup incommodé les protestants; ils ont fait tous leurs efforts pour en détourner le sens; mais ils n'ont pu y réussir. (Bergier, *Dictionn. théol.*)

(1) *Acta concilii Calcedonensis*, pars prima. — Tillemont, *Mémoires*.

(2) Saint Léon, *Epistole* 36, 37, 38.

N° 511.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE.

(CONSTANTINOPOLITANUM.)

(Mois d'août de l'an 450.) — Saint Flavien étant mort, on mit à sa place Anatolius, diacre d'Alexandrie; et dans sa réponse à la lettre synodale de saint Léon, Théodose pria le pape d'approuver l'ordination de ce nouvel évêque de Constantinople. Anatolius lui écrivit aussi lui-même pour demander la communion du Saint-Siège. Mais saint Léon ne crut pas devoir refuser absolument sa communion, quoique cette ordination eût été faite par les évêques du parti de Dioscore; il exigea seulement qu'Anatolius fit auparavant une profession de foi conforme à la doctrine exposée dans sa lettre à Flavien, dans la deuxième de saint Cyrille à Nestorius et dans les passages des Pères insérés dans les actes du concile œcuménique d'Ephèse; qu'il envoyât cette profession de foi au Saint-Siège pour être communiquée à toutes les Églises, et qu'enfin il rejetât de sa communion tous ceux qui tenaient une doctrine contraire. Il envoya en même temps des légats à Constantinople avec une lettre pour l'empereur Théodose, et il écrivit aux abbés catholiques de se joindre à eux pour décider Anatolius à prendre ce parti (1).

Durant cet intervalle, Théodose étant mort le 29 (2) juillet de l'an 450, Marcien, son successeur, reçut favorablement les légats du pape; et dès leur arrivée, Anatolius assembla les évêques qui se trouvaient à Constantinople, avec les abbés, les prêtres et les diacres. Abundius de Côme, l'un des légats, présenta la lettre du pape à Flavien avec les passages des Pères grecs et latins qui en appuyaient la doctrine; on la lut publiquement, et elle fut trouvée conforme à la foi catholique. Anatolius y souscrivit ensuite, en disant anathème à Nestorius et à Eutychès, à leurs dogmes et à leurs sectateurs. Tous les évêques présents, les prêtres, les abbés et les diacres y souscrivirent de même, à l'exception des abbés Carose, Dorothee, Maxime et de quelques autres eutychiens qu'on ne put fléchir. Abundius et Astérius, évêques, Basile et Sénateur, prêtres, légats du pape, rendirent grâces à Dieu de ce consentement presque unanime, et dirent anathème à Eutychès et à tous ceux qui enseignaient qu'il y a eu deux natures dans le Verbe avant l'incarnation et une seule nature après l'incarnation. Ils dirent aussi anathème à Nestorius, à ses erreurs et à leurs partisans.

Puis, on ordonna que les évêques qui auraient souscrit aux actes du

(1) *Epistola* 52. — Cette lettre est du 16 des calendes d'août, sous le consulat de Valentinien et d'Aviennus, c'est-à-dire du 17 juillet de l'an 450.

(2) Quelques auteurs disent le 28.

conciliabule d'Éphèse ne communiqueraient qu'avec leurs Églises et demeureraient séparés de la communion des autres évêques (1).

N° 512.

CONCILE DE MILAN (2).

(MEDIOLANENSE.)

(L'an 451.) — Abundius, évêque de Côme, et Sénateur, prêtre de Milan, ayant rendu compte au pape du succès de leur légation, retournèrent dans leurs Églises avec une lettre que le Souverain-Pontife les chargea de porter à saint Eusèbe, évêque de Milan. Saint Léon le pria d'assembler les évêques dépendants de sa métropole et de faire lire en leur présence et approuver par eux sa lettre à Flavien. Saint Eusèbe convoqua donc un concile de ses suffragants, qui s'y trouvèrent au nombre de vingt (3). On y lut d'abord la lettre de saint Léon à saint Eusèbe; Abundius et Sénateur firent ensuite le rapport de ce qu'ils avaient fait en Orient et de ce qui s'y passait; puis, on lut la lettre du pape à Flavien, qui fut unanimement approuvée, comme renfermant la véritable doctrine de l'Église sur l'incarnation; et l'on anathématisa tous ceux qui suivaient une doctrine contraire. Le Concile écrivit une lettre synodale au pape saint Léon pour lui faire connaître le résultat de cette assemblée (4).

N° 513.

CONCILE DES GAULES (5).

(GALLICANUM.)

(L'an 451.) — Quarante-quatre évêques, précédés par Ravenne, évêque d'Arles, approuvèrent dans ce concile la lettre du pape saint Léon à Flavien. Ils lui écrivirent à ce sujet une lettre synodale que l'on trouve dans les canons de ce Souverain-Pontife (6).

(1) *Acta sancti Abundii*. — Saint Léon, *Epistola* 68. — Baronius, *Annales*, ad ann. 450, p. 120. — Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, p. 531. — Bolland., *ad diem 2 aprilis*, p. 92.

(2) On ne connaît pas le lieu où ce concile fut assemblé; mais il y a apparence que ce fut à Milan.

(3) Abundius porta la parole pour Asinion, évêque de Coire, et Euthasius, évêque d'Aoste, envoya un de ses prêtres pour tenir sa place.

(4) Cette lettre se trouve parmi celles de saint Léon (*Epistola* 77). Elle ne porte en tête que le nom d'Eusèbe; mais tous les évêques y souscrivirent pour témoigner qu'ils l'approuvaient dans tout son contenu.

(5) Le lieu où se tint ce concile est incertain; Tillemont suppose qu'il fut assemblé à Arles en Provence, parce que Ravenne, évêque de cette ville, souscrivit le premier.

(6) *Epistola* 76.

N° 514.

CONCILE DE CALCÉDOINE, IV^e OECUMÉNIQUE.

(CALCEDONENSE.)

(Commencé le 8 octobre de l'an 451, fini le 1^{er} novembre suivant.) — Théodose étant mort, l'impératrice Eudoxie, son épouse, quitta la cour et se retira à Jérusalem, où, ayant abandonné le parti d'Eutychès, elle passa le reste de ses jours dans la pratique des vertus chrétiennes et mourut dans la foi catholique. Devenue par cette retraite maîtresse de l'Orient, Pulchérie, sœur de Théodose, fit élire empereur Marcien, dont les grandes qualités réunirent en sa faveur tous les suffrages du sénat et de l'armée; et pour consolider son pouvoir, elle le prit pour époux.

Dès le commencement de son règne, le nouvel empereur fit transporter à Constantinople le corps de saint Flavien, rappela les évêques exilés à la suite du Brigandage d'Éphèse et publia une loi qui condamnait aux peines portées contre les hérétiques les clercs et les moines qui auraient abandonné la religion catholique pour embrasser les erreurs d'Apollinaire et d'Eutychès. L'année suivante 451, il renouvela la défense des sacrifices et des autres actes d'idolâtrie, sous peine de mort et de confiscation des biens. Et enfin, pour procurer la paix à l'Église, il ordonna la célébration d'un concile général à Nicée, pour le 1^{er} septembre de l'an 451, promettant de s'y trouver lui-même en personne, si les affaires de l'empire le lui permettaient (1).

Le pape saint Léon approuva cette convocation et désigna, pour assister au Concile en qualité de légats, Paschasin, évêque de Lilybée, et le prêtre Boniface avec Lucentius, évêque d'Ascoli, et le prêtre Basile, qu'il avait envoyés à Constantinople pour juger avec Anatolius les évêques qui s'étaient laissés vaincre par les menaces et les violences de Dioscore. Il leur adjoignit Julien de Cos, qui depuis longtemps était son chargé d'affaires en Orient. Le pape écrivit en même temps à l'empereur, à la princesse Pulchérie, au patriarche Anatolius et aux évêques du Concile, pour les avertir qu'on ne devait plus discuter sur la question de la foi, mais s'en tenir à la doctrine exposée dans la lettre à Flavien, et condamner Eutychès sans porter atteinte aux décisions du premier concile d'Éphèse contre Nestorius. Il recommandait aussi de

(1) La lettre de convocation adressée aux patriarches est du 16 des calendes de juin, c'est-à-dire le 17 mai.